

LEGISLATURE 2025 - 2030

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2025

Cette séance se déroule en session ordinaire

Présents : Membres titulaires :

Mmes M.-F. ASENSIO, C. CHAPPUIS MAROTTA, C. CORTHAY, I. GANZ, A. GUERREIRO, S. HEINZMANN, C. OLSBURGH LACERDA SOARES, I. PAYOT WUNDERLI, M. SALES ROZMUSKI, N. SCHNEUWLY et S. VINCENT

MM. G. ARENDRUP, A. COUNINIOTIS, O. GIRARDET, M.-A. GLAUSER, C. HENTSCH, J. MÉTRAL, A. MOUTHON, J. MUNIER, M. NEMETH et A. PAHNKE

Membres suppléants :

Mme J. MASTRANGELO

MM. N. DISDISHEIM, J.-M. MURITH et I. ZACHARIA

M. P. HORNUNG, Maire
M. A. BODMER, Conseiller administratif
M. E. CUENDET, Conseiller administratif

M. J. VELLA, Secrétaire général

Procès-verbal : Mme L. FLEURY

Vingt-cinq administrés assistent à la séance.

La séance est ouverte par **M. George Arendrup** à 18h.30.

M. George Arendrup préside la séance en tant que doyen d'âge, jusqu'à la désignation du nouveau Président du Conseil municipal.

Allocution de M. Arendrup avant l'installation du Conseil municipal

Avant de procéder à l'installation du Conseil municipal, je voudrais souhaiter la bienvenue tout d'abord au public venu si nombreux pour assister à cette séance exceptionnelle qui a lieu au début de chaque législature et que j'ai l'honneur de présider cette année en tant que doyen d'âge. Ceci avant de passer la main au prochain président du Conseil municipal, assis à ma gauche, s'il recueille votre vote favorable.

J'aimerais également souhaiter la bienvenue dans cet hémicycle aux nouveaux Conseillers municipaux titulaires, aux Conseillers municipaux suppléants, ainsi qu'aux Conseillers administratifs qui ont prêté serment le 27 mai lors d'une magnifique cérémonie qui a eu lieu à la cathédrale Saint-Pierre. Je vous propose d'applaudir nos Conseillers administratifs (applaudissements).

Je voudrais également souhaiter la bienvenue, parmi le public, à tous les anciens magistrats et aux personnes qui ont eu l'honneur de prendre notre place par le passé. Je les remercie d'être venus nombreux.

I. LECTURE DE L'ARRÊTÉ DU CONSEIL D'ÉTAT VALIDANT LES ÉLECTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. George Arendrup, doyen d'âge, donne lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat relatif à la validation partielle des résultats de l'élection des Conseils municipaux du 23 mars 2025 daté du 9 avril 2025.

II. PRESTATION DE SERMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX TITULAIRES ET SUPPLÉANTS

M. le Président donne lecture du serment qui est précisé dans l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 :

Article 8 – Serment

Avant d'entrer en fonctions, les membres et les membres suppléants du conseil municipal, en séance du conseil municipal, prêtent serment :

- a) *entre les mains de la doyenne ou du doyen d'âge ;*
- b) *en cours de législature, entre les mains de la présidente ou du président du conseil municipal.*

² *La formule du serment est la suivante :*

« Je jure ou je promets solennellement :

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

M. le Président demande à chaque membre du Conseil municipal, à l'appel de son nom, de prêter serment en se levant et en disant « je le jure » ou « je le promets ».

Il est pris acte que tous les membres du Conseil municipal titulaires et suppléants présents sont dûment assermentés, conformément à la loi.

Allocution de M. le Président

Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux suppléants,
Mesdames et Messieurs les anciens magistrats,
Mesdames et Messieurs, chers collègues et amis

En m'adressant tout d'abord aux nouveaux élus, je place ma brève allocution sous le signe du respect, de la collaboration et de la confiance mutuelle entre les membres du Conseil municipal, autant de qualités que j'ai trouvées en arrivant dans cet hémicycle en 2023 et que j'appelle de mes vœux à renouveler pour cette nouvelle législature.

Nul doute que vous agirez dans l'intérêt de la commune et des Colognotes qui, dans leur grande sagesse, nous ont élus. Nous devons à présent honorer leur confiance en nous engageant pleinement à leur service en toute loyauté, en toute indépendance, sans distinction de classe ou de privilège.

J'adresse également toute ma gratitude aux élus sortants pour leur engagement, pour le temps et l'énergie consacrés dans la gestion des dossiers qu'ils ont traités et que je me réjouis de revoir, pour certains, en cours de législature.

Cette législature qui, d'ailleurs, a ceci de particulier qu'elle met en application pour la première fois le principe des conseillers municipaux suppléants. Nul doute que nous leur réserverons un accueil et un regard bienveillant lorsqu'ils seront appelés à siéger pour la première fois en remplacement d'un ou d'une collègue.

Si j'avais un message à faire passer aujourd'hui, en tant que doyen d'âge, je dirais aux nouveaux venus : Favorisez le dialogue, partagez vos idées, vos valeurs, vos opinions et défendez-les avec conviction et détermination, mais toujours avec honnêteté et dans le respect de l'autre.

Pour clore mon discours, je tiens à vous exprimer ma fierté d'avoir présidé cette séance en tant que doyen d'âge et vous souhaite une belle et agréable législature 2025-2030.

Vive Cologny, Vive la République et Canton de Genève et Vive la Suisse !

III. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal titulaires de bien vouloir émettre une proposition pour le poste de Président.

M. Olivier Girardet propose la candidature de **M. Alexandre Mouthon**.

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal titulaires de bien vouloir se prononcer sur cette proposition par un vote.

M. Alexandre Mouthon est élu au poste de Président du Conseil municipal par 19 oui et 1 abstention.

Il est pris acte de cette élection.

M. George Arendrup passe solennellement la Présidence à **M. Alexandre Mouthon**, désigné ci-après « M. le Président ».

IV. PRESTATION DE SERMENT DU DOYEN D'ÂGE

M. le Président procède à l'assermentation de **M. George Arendrup**, selon l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Il est pris acte que M. George Arendrup est dûment assermenté, conformément à la loi.

V. ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal titulaires de bien vouloir émettre une proposition pour le poste de Vice-Président du Conseil municipal.

La candidature de **M. Georges Arendrup** est proposée par **Mme Catherine Chappuis Marotta**.

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal titulaires de bien vouloir se prononcer sur cette proposition par un vote.

M. Georges Arendrup est élu au poste de Vice-Président du Conseil municipal par 19 oui et 1 abstention.

Il est pris acte de cette élection.

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal titulaires de bien vouloir émettre une proposition pour le poste de Premier Secrétaire du Conseil municipal.

M. Olivier Girardet propose la candidature de **Mme Nathalie Schneuwly**.

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal titulaires de bien vouloir se prononcer sur cette proposition par un vote.

Mme Nathalie Schneuwly est élue au poste de Première Secrétaire du Conseil municipal par 19 oui et 1 abstention.

Il est pris acte de cette élection.

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal titulaires de bien vouloir émettre une proposition pour le poste de Deuxième Secrétaire du Conseil municipal.

M. Jérôme Métral propose la candidature de **Mme Shireen Heinzmann**.

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal titulaires de bien vouloir se prononcer sur cette proposition par un vote.

Mme Shireen Heinzmann est élue au poste de Deuxième Secrétaire du Conseil municipal par 19 oui et 1 abstention.

Il est pris acte de cette élection.

Le Bureau du Conseil municipal sera composé pour la première année de législature, soit du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2026, de :

M. Alexandre Mouthon, Président

M. George Arendrup, Vice-Président

Mme Nathalie Schneuwly, Première Secrétaire

Mme Shireen Heinzmann, Deuxième Secrétaire

VI. DÉSIGNATION DES COMMISSIONS ET DE LEURS MEMBRES

M. le Président donne lecture des articles 74, 75, 76 et 77 du règlement du Conseil municipal.

Article 74 - Types de commission

Le Conseil municipal désigne en son sein des commissions pour la durée de la législature (commissions permanentes) ou pour étudier un sujet déterminé (commissions ad hoc).

Article 75 - Commissions permanentes

Lors de sa séance d'installation, le Conseil municipal procède à la nomination des commissions permanentes pour la durée de la législature.

Il en désigne les membres, en veillant à assurer à chaque parti ou groupe composant le Conseil une représentation équitable sur l'ensemble de ces commissions.

Il en désigne également les Présidents et les Vice-présidents pour la durée de la législature

Article 76 - Commissions ad hoc

Lorsque le Conseil municipal décide de renvoyer un objet dans une commission ad hoc, il détermine le nombre de ses membres, soit au moins un membre par groupe et procède à leur désignation.

Le Conseil municipal désigne le Président.

La commission est dissoute de plein droit dès que le Conseil municipal a statué définitivement sur tous les objets dont elle était saisie.

Article 77- Nombre de membres

Aucune commission désignée conformément aux articles 75 et 76 du présent règlement ne peut comprendre plus de 7 membres du Conseil municipal.

M. le Président donne ensuite lecture du nom des membres titulaires remplissant les rôles de Président, Vice-Président et commissaires des différentes commissions.

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal titulaires de bien vouloir ratifier la composition desdites commissions par un vote global.

La constitution des commissions permanentes du Conseil municipal est acceptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

VII. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Président passe la parole à M. le Vice-Président du Conseil administratif, **M. Alexandre Bodmer**.

a) Désignation du Président et Vice-Président du Conseil administratif

M. Alexandre Bodmer remercie **M. le Président** et annonce que le Conseil administratif, lors de la première séance de cette législature qui s'est tenue ce jour, a désigné **M. Pascal Hornung** en tant que Maire, et lui-même en tant que Vice-Président, pour la période allant du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2026.

M. le Président passe la parole à **M. le Maire**.

M. le Maire remercie **M. le Président** et le félicite pour son élection à cette fonction au sein de cet hémicycle.

b) Répartition des dicastères

M. le Maire informe que le Conseil administratif a également pris les dispositions suivantes lors de sa première séance.

Les dicastères des Conseillers administratifs sont répartis comme suit :

M. Pascal Hornung

Suppléant : **M. Alexandre Bodmer**

Social – Culture – Urbanisme & développement – Environnement, agriculture & énergie – Personnel administratif et de l'information documentaire & informatique. – Etat-Civil – Délégué à la petite enfance – Présidence de l'Association du Centre Culturel du Manoir – Représentant à l'association du Théâtre « Le Crève-Cœur ». Politique générale des Ressources humaines.

M. Alexandre Bodmer

Suppléant : **M. Edouard Cuendet**

Sports – Constructions – Entretien des bâtiments – Routes & espaces publics – Personnel des routes & chemins, des parcs & promenades et du service technique - Représentant au Comité du Centre Sportif de Cologny.

M. Edouard Cuendet

Suppléant : **M. Pascal Hornung**

Sécurité – Finances – Communication, information & manifestations – Ecoles – Informatique - Délégué à la défense militaire et économique – Personnel de la sécurité et comptable & financier – Représentant à l'Association du Foyer St-Paul.

c) Matériel informatique

Celles et ceux qui ont souhaité recevoir du matériel informatique l'auront trouvé sur leur place.

d) Accès à CMNet

Un pli confidentiel, dans lequel un code d'accès est mentionné, est remis aux membres titulaires et suppléants qui n'ont pas encore d'accès à CMNet.

Cette plateforme informatique est destinée à l'usage exclusif des membres du Conseil municipal et sur laquelle tous les documents concernant les séances de commissions et du Conseil municipal, à savoir les convocations, les procès-verbaux et les annexes aux documents précités, sont adressés.

e) Pin's de la Commune de Cologny

Un pin's de la Commune de Cologny a également été remis à l'ensemble des membres du Conseil municipal. Les conseillères et conseillers municipaux sont tenus de porter ce pin's lors des événements officiels.

f) Badges d'accès pour les locaux de la Mairie et de l'Aile de la Mairie

Chaque membre du Conseil municipal titulaire et suppléant a trouvé également dans le pli confidentiel un badge d'accès aux locaux de la Mairie et de l'Aile de la Mairie. Ce badge est programmé afin que les Conseillères et Conseillers municipaux puissent accéder aux séances de commission et à celles du Conseil municipal.

VIII. COMMUNICATIONS DE M. LE PRESIDENT

a) Séance du Bureau du Conseil municipal

M. le Président annonce que la séance du Bureau du Conseil municipal aura lieu le jeudi 12 juin 2025 à 19h00.

b) Séance du Conseil municipal

La séance du Conseil municipal avant la pause estivale aura lieu le lundi 23 juin 2025 à 19h30. Elle sera suivie de la traditionnelle soirée « grillades » à laquelle les conjointes et conjoints des membres du Conseil seront également invités.

M. le Président attire l'attention des participantes et participants sur le fait qu'elle sera précédée d'une séance d'information qui débutera à 18h30.

c) Apéritif à l'issue de la séance

A l'issue de la séance, **M. le Président** invite les personnes présentes à prendre part à l'apéritif organisé dans le parc Faguillon.

M. le Président donne la parole à **M. George Arendrup** qui souhaite faire une brève intervention.

M. George Arendrup indique que dans son discours d'introduction, il a omis de souhaiter la bienvenue au personnel administratif et prie les personnes concernées de l'en excuser. Ce sont des personnes sur lesquelles les élues et élus peuvent compter et qui font un travail admirable. Il aimerait les féliciter, les remercier et il espère que ces personnes accompagneront les Conseillères et Conseillers avec autant d'enthousiasme et de sérieux lors de la nouvelle législature.

Allocution de M. le Président

Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Chers collègues du Bureau du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Chers membres de l'Administration communale,
Mesdames et Messieurs les anciens Magistrats et anciens Conseillères et Conseillers municipaux
Mesdames et Messieurs les membres du public,
Chère Famille et Chers amis,

Il y a presque 25 ans, déjà, que mon épouse et moi avons fait le choix de nous établir dans cette belle commune de Cologny, d'y construire notre foyer et d'y élever notre famille. Nous avons eu la chance de voir nos deux filles y grandir tout en fréquentant l'école du village, s'intégrant, tout comme nous, pleinement, à la vie de notre commune.

Ce petit quart de siècle vécu à Cologny n'a fait que renforcer mon attachement pour notre commune et m'aura permis de prendre la réelle mesure de la richesse de notre cadre de vie, de la force de nos liens communautaires, mais aussi des défis auxquels nous devons collectivement faire face. C'est animé par la volonté de préserver ce bien commun et de contribuer, avec vous, à son développement harmonieux que j'ai fait le choix de m'engager en politique il y a 5 ans.

Je vous remercie aujourd'hui de la confiance que vous m'accordez, et c'est avec beaucoup de fierté et d'honneur, ainsi qu'avec un profond sentiment de responsabilité que je m'apprête à présider ce Conseil pour l'année qui s'ouvre et qui marque également le début de cette nouvelle législature 2025-2030.

Permettez-moi tout d'abord d'adresser mes plus vives félicitations à nos Conseillers administratifs, **Monsieur le Maire Pascal Hornung, Monsieur Alexandre Bodmer et Monsieur Edouard Cuendet** pour leur brillante élection.

Je tiens aussi à remercier les membres du Bureau avec lesquels j'aurais la joie d'exercer mon année de Présidence, **Monsieur le Vice-Président George Arendrup, Madame la Première Secrétaire Nathalie Schneuwly**, ainsi que **Madame la Deuxième Secrétaire Shireen Heinzmann**.

Des remerciements qui vont aussi aux membres de l'administration et des différents services communaux ; sans leur précieux travail, la tenue de nos délibérations et la gestion de notre commune seraient difficilement envisageables.

Enfin, à vous toutes et tous qui avez été élus au Conseil municipal, soit reconduits dans vos fonctions, soit comme nouveaux élus, je vous adresse toutes mes félicitations pour votre engagement au service de notre belle commune. Cet engagement est le témoignage de notre volonté sincère de servir l'intérêt général. Il s'agit d'un engagement essentiel pour la vie communale, puisque nos décisions et nos actions ont un impact direct, tangible et durable sur la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens.

Le cadre démocratique dans lequel nous allons œuvrer repose sur l'écoute, sur le dialogue, sur la confrontation d'idées, et il est dès lors primordial qu'il se déroule en permanence dans un climat de respect de l'autre, ce à quoi je veillerai tout particulièrement.

Petit clin d'œil à mon prédécesseur qui dans son discours de fin de présidence n'a pas souhaité citer le trop galvaudé mais néanmoins célèbre Winston Churchill... et qui parlait en ces termes du système démocratique : « La démocratie est le pire des systèmes, à l'exception de tous les autres. »

Certes, le débat démocratique n'est pas toujours le chemin le plus simple ou le plus rapide, mais c'est le seul qui nous permette de construire des décisions solides, partagées et durables.

Dans cet esprit, j'aimerais souligner combien il est essentiel que chacune et chacun d'entre nous se sente pleinement acteur du débat. Que l'on représente la majorité ou la minorité, chaque voix a sa valeur, chaque point de vue mérite d'être entendu. La richesse d'une assemblée comme la nôtre, c'est sa diversité. Et c'est dans la confrontation respectueuse des idées, dans le désaccord constructif, que naissent souvent les meilleures solutions.

Échanger sans s'imposer, écouter sans juger, dialoguer sans exclure : voilà je pense, les fondements d'un Conseil municipal vivant, efficace et digne de la confiance qui lui est accordée. Montrons-nous en digne !

Pour cette législature, j'appelle également de mes vœux, une collaboration et une transparence sans faille entre l'exécutif et le délibératif, entre les présidents de commissions et les conseillers administratifs en charge des différents dicastères, afin que puissent émerger les meilleures solutions pour notre commune et ses habitants. Je suis convaincu que l'absence de transparence compromet la qualité du débat, nuit à la pertinence des décisions et entraîne une perte de temps regrettable, alors que celui-ci constitue une ressource si précieuse pour chacune et chacun d'entre nous.

Les occasions de débattre ne manqueront pas. Parmi les grands sujets qui guideront notre action pour les 5 années à venir, figureront certainement : le renforcement de la sécurité sur notre territoire, l'intégration de notre compagnie de sapeurs-pompiers au sein du groupement SIS, la concrétisation du projet des Fours, la mise aux normes énergétiques de l'ensemble de nos bâtiments communaux, ainsi que l'extension de notre centre sportif. Nous nous pencherons très certainement aussi sur la réalisation d'une nouvelle salle communale, tout en poursuivant le développement de notre commune dans le respect d'un urbanisme maîtrisé, harmonieux et attentif à la beauté de notre environnement. Enfin, continuons de prêter une attention particulière au maintien de la cohésion sociale et au renforcement des liens intergénérationnels entre tous les Colognotes.

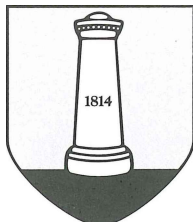
Lorsque nous serons amenés à nous prononcer sur ces dossiers, et sur bien d'autres encore, gardons à l'esprit la nécessité de préserver un équilibre précieux : entre tradition et innovation, entre ambition et réalisme.

Imaginons ! Osons ! Portons ensemble une vision ambitieuse pour l'avenir de notre commune - tout en demeurant enracinés dans notre terroir, fidèles à nos traditions.

Chères et chers collègues, je vous souhaite à toutes et tous une excellente législature, riche en projets, en échanges, et en réussites partagées, et vous remercie toutes et tous par avance pour votre précieuse collaboration ainsi que pour votre confiance.

Vive Cologny ! Vive Genève et vive la Suisse !

La séance est levée par **M. le Président** à 19h.10.



Commune de Cologny

Législature 2025-2030
Séance du 2 juin 2025

Election du Bureau du Conseil municipal

Conformément à l'article 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

a élu

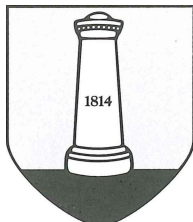
les membres suivants afin de constituer le Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1er juin 2025 au 31 mai 2026 :

Président du Conseil : M. Alexandre Mouthon

Vice-Président du Conseil : M. George Arendrup

Première Secrétaire du Conseil : Mme Nathalie Schneuwly

Deuxième Secrétaire du Conseil : Mme Shireen Heinzmann



Commune de Cologny

Législature 2025-2030
Séance du 2 juin 2025

Désignation des commissions

Conformément à l'article 10 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

décide à l'unanimité (20 voix)

de désigner les membres des commissions permanentes pour la législature 2025-2030, conformément à la liste annexe, faisant partie intégrante de la présente décision.

REPARTITION DES DICASTERES

LEGISLATURE 2025-2030

Dicastères M. Bodmer

Dicastères M. Cuendet

Dicastères M. Hornung

CONSTRUCTIONS				COMMUNICATION, INFORMATION & MANIFESTATIONS				CULTURE			
Président	M.	J.	METRAL	Président	M.	G.	ARENDROP	Présidente	Mme	M.	SALES ROZMUSKI
Vice-Président	M.	M.	NEMETH	Vice-Présidente	Mme	N.	SCHNEUWLY	Vice-Présidente	Mme	A.	GUERREIRO
Commissaires	M.	O.	GIRARDET	Commissaires	Mme	C.	CHAPPUIS MAROTTA	Commissaires	Mme	M.-F.	ASENSIO
	Mme	A.	GUERREIRO		Mme	C.	CORTHAY		Mme	C.	CHAPPUIS MAROTTA
	Mme	S.	HEINZMANN		M.	A.	COUNINIOTIS		Mme	I.	GANZ
	M.	C.	HENTSCH		M.	M.-A.	GLAUSER		Mme	I.	PAYOT WUNDERLI
	Mme	C.	OLSBURGH LACERDA SOARES		Mme	I.	PAYOT WUNDERLI		Mme	S.	VINCENT
ENTRETIEN DES BÂTIMENTS				ECOLES				ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE & ENERGIE			
Président	M.	M.	NEMETH	Présidente	Mme	I.	GANZ	Présidente	Mme	I.	PAYOT WUNDERLI
Vice-Président	M.	A.	PAHNKE	Vice-Présidente	Mme	A.	GUERREIRO	Vice-Président	M.	A.	MOUTHON
Commissaires	Mme	M.-F.	ASENSIO	Commissaires	M.	M.-A.	GLAUSER	Commissaires	M.	G.	ARENDROP
	Mme	A.	GUERREIRO		Mme	S.	HEINZMANN		Mme	C.	CORTHAY
	M.	C.	HENTSCH		M.	J.	METRAL		M.	A.	COUNINIOTIS
	M.	J.	METRAL		M.	J.	MUNIER		Mme	I.	GANZ
	Mme	M.	SALES ROZMUSKI		Mme	S.	VINCENT		Mme	S.	VINCENT
ROUTES & ESPACES PUBLICS				FINANCES				SOCIAL			
Président	M.	O.	GIRARDET	Président	M.	J.	MUNIER	Présidente	Mme	C.	CHAPPUIS MAROTTA
Vice-Président	M.	J.	METRAL	Vice-Présidente	Mme	M.	SALES ROZMUSKI	Vice-Présidente	Mme	M.-F.	ASENSIO
Commissaires	M.	A.	COUNINIOTIS	Commissaires	M.	A.	COUNINIOTIS	Commissaires	Mme	C.	CORTHAY
	Mme	S.	HEINZMANN		M.	O.	GIRARDET		Mme	I.	GANZ
	M.	C.	HENTSCH		M.	J.	METRAL		Mme	S.	HEINZMANN
	M.	A.	MOUTHON		M.	A.	MOUTHON		Mme	C.	OLSBURGRH LACERDA SOARES
	Mme	S.	VINCENT		M.	A.	PAHNKE		Mme	N.	SCHNEUWLY
SPORTS				SECURITE				URBANISME & DEVELOPPEMENT			
Présidente	Mme	M.-F.	ASENSIO	Président	M.	A.	MOUTHON	Présidente	Mme	N.	SCHNEUWLY
Vice-Président	M.	A.	PAHNKE	Vice-Présidente	Mme	C.	CHAPPUIS MAROTTA	Vice-Président	M.	C.	HENTSCH
Commissaires	Mme	C.	CORTHAY	Commissaires	M.	G.	ARENDROP	Commissaires	M.	G.	ARENDROP
	M.	J.	MUNIER		M.	C.	HENTSCH		M.	M.-A.	GLAUSER
	M.	M.	NEMETH		M.	J.	MUNIER		M.	M.	NEMETH
	Mme	C.	OLSBURGH LACERDA SOARES		Mme	C.	OLSBURGH LACERDA SOARES		M.	A.	PAHNKE
	Mme	M.	SALES ROZMUSKI		Mme	N.	SCHNEUWLY		Mme	I.	PAYOT WUNDERLI